

Règles pour les championnats des équipes de Jeunes et Réserves 2022-2023

Pour la saison 2022-2023, Il faut distinguer 2 types de compétitions :

- 1) Compétition **sans classement** pour les rencontres à 2/2, 3/3, 5/5 et 8/8 (des U6 aux U13).
- 2) Compétition **avec classement** pour les rencontres à 11 contre 11 (des U14 aux Réserves).

A. Calendrier pour les championnats sans classement

Les Benjamins (U6) joueront des Festifoots (des phases de jeu à 2 contre 2).

Le Comité Provincial peut organiser à la demande et en collaboration avec la Commission Technique de l'ACFF, des « démos » de Festifoots.

Pour rappel, le Comité Provincial réalisera également le calendrier des U6 et ce, pour répondre favorablement à la demande du Département Technique (uniformisation).

Les U7 disputeront des rencontres à 3 contre 3.

Pour les catégories des U7 aux U13 inclus, le championnat se déroulera en 2 phases :

- 1) Première phase de 7 rencontres (6 pour quelques séries de U10 à U13 qui participeront à l'Evaluation Day le 8 octobre) au départ de séries conçues exclusivement à partir du niveau de l'équipe renseigné sur le document d'inscriptions.
- 2) Une deuxième phase de 12 rencontres au départ de nouvelles inscriptions, permettant aux clubs de « revoir » le niveau des équipes.

Pour toutes les catégories de championnats sans classement, (des U6 aux U13), les matchs prévus au calendrier ne seront pas reprogrammés en cas de remises.

B. Calendrier pour les championnats avec classement

Les équipes de jeunes de notre Province sont réparties en 3 catégories : **Provinciaux, Régionaux Supérieurs et Régionaux**. Pour rappel, un club peut inscrire en Provinciaux et en Régionaux Supérieurs qu'une seule équipe dans chaque catégorie.

Les équipes Réserves sont réparties en 3 catégories : Les Réserves Provinciales du dimanche, les Réserves Provinciales du samedi et les Réserves Régionales (vétérans).

A) Pour les catégories des U14 aux U21 inclus, le championnat se déroulera en 2 phases :

- 1) Première phase de 7 rencontres maximum au départ de séries de 8 équipes maximum (1 tour « aller » complet).
- 2) Une deuxième phase de 14 rencontres maximum.
Les séries pour cette 2^{ème} phase seront réalisées à partir du classement de la 1^{ère} phase et ce, afin de fournir à l'ensemble des équipes, un championnat avec des équipes de leur niveau. Les meilleurs de chaque série joueront pour le titre et les moins bons de

chaque série joueront pour ne pas descendre de catégorie.

A noter que cette manière de faire nous permettra de supprimer, entre les 2 phases, les équipes qui ont déclaré forfait !

A noter que pour ces catégories (des U14 aux U21) tous les matchs remis de la 2^{ème} phase seront reprogrammés de manière à obtenir un championnat complet (sauf décision contraire qui pourrait survenir par les hautes instances de la fédération) !

Si des équipes ne devaient pas avoir le même nombre de matchs ou si le championnat ne pouvait aller jusqu'au bout, une règle de 3 serait appliquée afin d'obtenir la moyenne des points acquis par match, pour chaque équipe et pour pouvoir ainsi réaliser le classement.

Attention : si la règle de 3 doit être appliquée, elle le sera pour tous les critères.

Organisation de la saison :

Le championnat débutera le 1^{er} weekend de septembre et se terminera fin avril (à nouveau sous réserve de perturbations durant la saison).

Des matchs de coupe seront insérés entre les 2 phases de manière à pouvoir refaire le calendrier de la seconde phase.

Critères pour les championnats à montées et descentes :

- Le plus grand nombre de points ;
- Le plus grand nombre de victoires ;
- Match de barrage sur terrain neutre (en cas d'égalité à l'issue de ce match de barrage, l'arbitre recourt aux tirs au but (loi 10 du jeu du football) afin de connaître le vainqueur).
«S'il est nécessaire de recourir à l'épreuve des tirs au but, la procédure suivante est d'application : l'arbitre devra procéder au botté de 5 tirs au but par équipe. Si l'égalité subsiste, on continue l'épreuve, jusqu'à ce qu'une équipe prenne l'avantage sur l'autre au même nombre de tirs. »
- Si le match de barrage ne peut être joué (championnat arrêté, ...), ce sont les critères prescrits à l'article **B7.42** qui seront d'application.

Le tableau des montées et descentes sera réalisé lorsque nous connaîtrons le nombre de séries par catégorie du 2ème tour et vous sera envoyé avant la reprise de la compétition.

S'il devait y avoir des places vacantes supplémentaires, il serait tenu compte du classement général !

B) A noter qu'il y aura, pour la 1ère fois en province de Liège, une série de U17 100% filles

C) Pour les catégories des Réserves, le championnat se déroulera également en 2 phases (comme les U14 aux U21) et les séries du second tour seront réalisées à partir du classement du 1er tour.

Tout litige non évoqué dans ces règles sera traité par le Comité Provincial de Liège.

